

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 20/05/2021

**Présents** : Mrs RIAUD, LORAND, MARCHAND, MONVOISIN, PERRIN, RAVACHE, SOREL, NICOLAS, Mmes BERTY, BLANCHARD, DE GHAISNE DE BOURMONT, GOUIN, HAMON, LOLIVIER, PAVIOT, ROBERT, SARAZIN

**Absent excusé** : VIEL Rodolphe ; URVOY Florent

**Pouvoir** : Florent URVOY donne pouvoir à René RIAUD

Rodolphe VIEL donne pouvoir à Yvonnick PERRIN

**Secrétaire** : Véronique HAMON

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 17  
Votants 17  
Pouvoir 02

## Délibération 2021-34

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Espaces communaux – Voirie » s'est réunie le 20 avril dernier pour les projets d'aménagement du parking près de l'église et pour l'acquisition d'un tracteur pour le service technique.

## Parking de l'église

Cet aménagement a pour but de faciliter et sécuriser l'entrée et la sortie des élèves de l'école Ste Anne, ainsi que des enseignants qui, de ce fait, ne sortiront plus et ne rentreront plus sur la route départementale.

La société EUROVIA réalisera ces travaux dans le cadre de son marché de voirie à bon de commandes pour un montant de 20 270 € HT soit 24 324 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces travaux ainsi que le devis Eurovia à 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION.

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Le Maire  
René RIAUD

Monsieur le Maire rappelle que, lors du vote du budget, il était prévu de remplacer le tracteur qui effectue le broyage d'accotement acheté en 2013 qui totalise 5030 heures avec des réparations importantes.

**Délibération  
2021-35**

Trois devis ont été reçus et étudiés par la commission.

**Acquisition d'un  
tracteur pour le  
service technique**

1. HILIADE de PACE pour un John Deere de 69 800 € HT soit 83 760 € TTC – Reprise de l'ancien tracteur Kubota : 17 000 € Net soit un coût de 66 760 € TTC

2. BLANCHARD de l'Hermitage pour un New Holland de 70 500 € HT soit 84 600 € TTC – Reprise du kubota : 20 000 € net soit 64 600 € TTC (option : garantie 5 ans ou 2000h, + 8000€ TTC)

3. DUVAL Frères Pipriac propose un Kubota d'une valeur de 62 500 € HT soit 75 000 € TTC Reprise du tracteur 27 000 net soit un coût de 48 000 € TTC, avec une garantie de 5 ans ou 3000 heures comprise dans le prix.

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Après délibération, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise DUVAL Frères à l'unanimité.

Le Maire  
René RIAUD

**Délibération  
2021-36**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir récupérer l'avance qui avait été faite à l'entreprise EUROVIA sur le marché de l'aménagement du bourg (37 096.66 €), il convient d'ouvrir des crédits au budget.

**Décision  
Modificative :  
Ouverture de  
crédits**

**Proposition de décision modificative :**

Chapitre 041 – Opérations d'ordre

Dépenses : 2315-33 : + 37 100 €

Recettes : 238-33 : + 37 100 €

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

Le Maire  
René RIAUD

**Délibération  
2021-37**

**Grand Bassin de  
l'Oust : Nouvelle  
Charte  
d'entretien des  
espaces  
communaux**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis 2011 à la Charte d'entretien des Espaces des Collectivités. Cette charte est pilotée pour la région Bretagne dans le cadre du plan ECOPHYTO visant à réduire les pollutions liées aux pesticides. Elle est composée de cinq niveaux d'engagements, allant du strict respect de la réglementation (niveau 1) à la non utilisation de produits phytosanitaires et biocides sur la totalité des surfaces à entretenir (niveau 5). Une nouvelle version de la charte existe depuis 2019.

Monsieur le Maire donne lecture des différents niveaux. La commune se situe au niveau 3.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de ratifier cette nouvelle charte d'entretien des espaces communaux et de se maintenir au niveau 3.

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Le Maire  
René RIAUD

**Délibération  
2021-38**

**Modification du  
tarif pour les  
activités d'été**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération 2018-47 du 05 juin 2018 concernant la régie pour les activités d'été des jeunes de 7 à 14 ans.

Il est proposé de modifier le prix de la semaine d'activité. Celle-ci passerait à 40€/semaine et par enfant (au lieu de 35€ depuis 2018)

Pour 2021, les activités se dérouleront du 05 au 30 juillet.

Les vacances scolaires débutent officiellement le 7 juillet. Cependant, si certains enfants n'ont pas d'école, il est proposé de les accueillir dès le lundi 5 juillet.

Pour cette première semaine, le tarif proposé est de 24€ / enfant du mercredi 7 juillet au vendredi 9 juillet. Pour le lundi 5 et/ou le mardi 6 juillet, il faut rajouter 8€ / jour et par enfant.

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Le prix pour les semaines suivantes est de 40€ / enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés.

Le Maire  
René RIAUD

**Délibération  
2021-39**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ en retraite de Monsieur Bernard GUERIN le 01 août 2021.

**Création poste  
d'adjoint  
technique**

Monsieur GUERIN est sur un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Afin d'élargir le recrutement au plus de personnes possibles, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01 août 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette création de poste.

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Le Maire  
René RIAUD

**Délibération  
2021-40**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'enveloppe indemnitaire n'a pas à être revotée chaque année si celle-ci n'est pas dépassée.

Or, cette année, il est proposé de voter une enveloppe maximale de 52 000 € contre 50 000 € l'an dernier.

**Montant de  
l'enveloppe  
indemnitaire  
2021**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter une enveloppe indemnitaire de 52 00 € qui sera répartie entre les agents, et de permettre un ajustement par arrêté modificatif des montants attribués à chaque agent.

Le Maire  
René RIAUD

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

**Délibération  
2021-41**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2019, le contrat avec la société HTP de Guichen avait été renouvelé pour le spectacle pyrotechnique. Celui-ci avait été conclu pour un montant de 20 000 € annuel de juillet 2020 à juillet 2023.

**Contrat  
pyrotechnique -  
Prolongation**

Le spectacle ayant été annulé en 2020 et 2021 en raison du contexte sanitaire, il est proposé de prolonger le contrat de 2 ans soit jusqu'en juillet 2025 (toujours 20 000€ TTC / an)

Après délibération, le Conseil Municipal valide la prolongation du contrat.

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Le Maire  
René RIAUD

**Délibération  
2021-42**

Il est proposé de renouveler le contrat de maintenance qui nous lie avec la société Centaure Systems pour la maintenance du panneau d'information lumineux.

**Renouvellement  
du contrat de  
maintenance  
panneau  
d'information  
lumineux**

Ce contrat est conclu pour une période d'un an du 08/07/21 au 07/07/2022. A l'issue de cette période, le contrat sera, d'un commun accord, renouvelé pour une année supplémentaire et ainsi de suite durant toute la période d'exploitation du système de communication Centaure Systems. La commune pourra décider de ne pas renouveler le contrat.

Le montant annuel de la prestation est de 819.79 € TTC (+1% par rapport à 2020). Le montant annuel de la prestation sera majoré chaque année à la date anniversaire du contrat par application d'un taux forfaitaire de 1%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce contrat.

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Le Maire  
René RIAUD

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Demande d'un commerce ambulant sur la place :

Monsieur Frédéric Tanguy, domicilié La Chapelle Gaceline, souhaiterait s'installer sur la place chaque vendredi de 16h à 19h à partir de juin en tant que fromager. Il proposera également de la crèmerie, quelques produits régionaux et des produits complémentaires comme du vin et quelques bières locales. Il sera équipé d'une remorque frigorifique.

Accordé

### La tour à Pizza :

Mr Agache nous a envoyé un mail car son distributeur de pizza a subi, à deux reprises, des dégradations. Il souhaiterait installer une caméra de surveillance.

Accordé

### Travaux de sécurisation au Bout du Pont

Dans le cadre de la sécurisation de la RD777 au niveau du Bout du Pont jusqu'à l'entrée du parking de la maison Yves Rocher, des potelets seront disposés tous les 3 mètres, ceci afin d'interdire tout stationnement sur le trottoir (risque pour les piétons et pour la circulation).

Une reprise d'enrobée sera faite par la commune de La Gacilly.

Pour Sixt, ces travaux reviennent à 6 002.10 € TTC.

Accordé

### Maison Soreau

L'acte de vente est signé chez le notaire, la démolition se fera plutôt en septembre.

Maison de santé : Recherche de médecins et installation d'une diététicienne.

Les médecins ainsi que la mairie recherchent un ou des remplaçants de Madame Mélo qui doit partir à la retraite en fin d'année.

### Eoliennes

Le permis de construire des futures éoliennes sera déposé en juillet 2021.

### Parvis de l'église

Une étude de rénovation du parvis de l'église est en cours. Les travaux pourraient être réalisés en partie par le CPIE.

### Route d'Ayan

3 zones sont fissurées sur cette route. L'entreprise Eurovia reprend à son compte l'ensemble des réparations.

### Lotissement

Le permis d'aménager est à ce jour déposé.

### Désherbeuse :

En fonctionnement à ce jour. Le résultat est très satisfaisant.

### Salle des sports

La première réunion de chantier aura lieu le 7 juin 2021. Le planning sera validé lors de cette réunion.

### Visite de conformité RGPD

Le résultat de cette visite est satisfaisant. Le travail réalisé par Monsieur Jérôme Allain donne entière satisfaction.

### Age et Vie

Le permis de construire doit être validé dans les prochains jours.

### Ouverture fermeture de la Mairie

La Mairie sera fermée au public le jeudi après-midi. La ligne téléphonique restera en service (sauf le temps de la réunion de service qui aura lieu en début d'après-midi).

L'ouverture de la Mairie le samedi se fera à partir de septembre prochain avec la permanence d'adjoints sur ces mêmes horaires.